

Le bruit des chantiers, l'été, fait débat



Le chantier de l'ancienne piscine Foncillon fait relâche 15 jours au mois d'août.

PHOTO DR

PREMIUM

Faut-il limiter les chantiers, en période estivale, sur Royan? Une élue a soulevé la question, lundi soir, en trouvant qu'il y a trop de bruit. Le débat est ouvert.

STÉPHANE DURAND

s.durand@sudouest.fr

C'est l'élue d'opposition, après avoir été dans la majorité, Dominique Barraud-Ducheron, qui a mis les pieds dans le plat, lundi soir, en conseil municipal. « Je ne comprends pas que les travaux se poursuivent, l'été, à Royan. Une période où l'on devrait pouvoir se reposer et ne pas être agressé par le bruit. Déjà qu'on en a toute l'année... On pourrait peut-être faire une pause à ce moment-là... »

Sauf que pour Marie-Noëlle Peltier, quatrième adjointe au maire, « l'été n'est pas une période pendant laquelle les Royannais se reposent (sic). Ils reçoivent leur famille, les enfants, les petits-enfants pour les vacances... » Une réponse qui a fait bondir Dominique Barraud-Ducheron qui, une fois le conseil

terminé, a pris l'exemple des travaux de la rue de la Providence, avec l'ensemble Vinci qui s'est construit en lieu et place de l'ancien lycée professionnel Pierre-et-Marie-Curie.

« Je sais que des vacanciers ont été importunés par le bruit et ils ne sont pas revenus l'année d'après », certifie l'élue. Autre exemple, plus récent celui-ci parce qu'il date de cet été : le chantier de l'ancienne piscine Foncillon. « Les travaux ont lieu juste à côté du club Mickey, plage de Foncillon. Franchement, ce n'est pas raisonnable », pointe du doigt l'intéressée.

Des créneaux plus larges

En la matière, la réglementation a évolué. L'arrêté pris le 7 juillet 1994 était beaucoup plus restrictif que le dernier en date, signé le 18 juillet 2014. Considérant que « du 15 juin au 15 septembre, la ville de Royan, station climatique classée et station touristique, reçoit bon nombre de séjournants venus y passer leurs vacances », le document de 1994 interdisait « les travaux soumis à procédure de déclaration ou d'autorisation les jours ouvrables avant 10 heures, entre midi et 16 heures et après 18 heures. Ces travaux étaient en outre interdits les samedis, dimanches et jours fériés. »

On le voit, il ne restait pas beaucoup de créneaux horaires pour faire avancer les chantiers. L'arrêté de 2014 a changé la donne. Les travaux peuvent se dérouler « les jours ouvrables de 8 h 30 à midi et de 14 h 30 à 19 heures, les samedis de 9 heures à midi et de 15 heures à 19 heures et, enfin, les dimanches et jours fériés de 10 heures à midi. » Le tout assorti de quelques recommandations pour éviter les bruits trop gênants comme de « munir les engins de chantier de dispositifs particuliers en bon état de fonctionnement, propres à assurer leur insonorisation. » Le nouveau maire, Patrick Marengo, assume complètement ce changement de politique. « La priorité, c'est l'emploi et le travail. On doit permettre aux entreprises de pouvoir travailler. Quand il y a des grues, il y a des chantiers. Et lorsqu'il y a des chantiers, il y a du boulot pour les salariés. Pour ce qui est de l'ancienne piscine Foncillon, le chantier doit être terminé fin 2018. On avait le choix entre autoriser la poursuite des travaux cet été ou l'été prochain. On a décidé d'y aller maintenant. Au mois d'août, ce chantier va d'ailleurs s'arrêter quinze jours. » Entre repos et boulot, le maire a tranché.